

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-197/SG/CD 157/7L de la Commission permanente de la Chambre des Députés accordant deux parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire (rendue exécutoire par arrêté n° 71-197/SG/CD du 5 février 1971).

n° 71-197/SG/CD 157/7L de la

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
5 février 1971

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro
25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 157/7e IL, du 26 janvier 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant deux parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire.